

Marche pour une eau de qualité

L'arrêté préfectoral portant dérogation aux limites de la qualité de l'eau potable pour le territoire de Nort sur Erdre et du pays de la Mée publié en date du 30 décembre 2020, a alerté et inquiété certains consommateurs dont nous nous faisons le relais.

Nous souhaitons collectivement dénoncer l'insuffisance de protection de nos ressources en eau potable. Concernant le captage du Plessis-Pas-Brunet à Nort sur Erdre, la pollution par les pesticides dépasse depuis de nombreuses années la moyenne nationale. (1) Cette pollution n'est pas occasionnelle. Ces forages d'eau souterraine sont durablement pollués par les pesticides et leurs métabolites.

Nous pouvons constater ensemble que les mesures mises en place jusqu'à aujourd'hui, notamment les périmètres de protection autour des captages, n'ont pas suffi à prémunir l'eau potable de ces polluants.

Nous demandons un soutien massif et sans délai à la transition écologique de l'agriculture en conditionnant les aides, (soit environ 9 milliards d'euros) au respect de l'environnement, de la qualité de l'eau et de la santé.

Concernant spécifiquement le S-Métolachlore, désherbant qui nous préoccupe le plus aujourd'hui, le Bureau National des Ventes des Distributeurs a comptabilisé un total de 148 tonnes (2) achetées dans la seule région Pays de Loire durant l'année 2018. Sa présence dans les eaux souterraines est inéluctable et risque de durer encore pendant plusieurs décennies si des dispositifs efficaces ne sont pas immédiatement mis en place.

La chambre d'Agriculture des Pays de La Loire propose des solutions et des modes de culture alternatifs (2). Les agriculteurs doivent être accompagnés pour leur mise en place effective dans les plus brefs délais, une obligation réglementaire s'appliquant à tous étant indispensable pour que les résultats puissent être probants.

Mais bien sûr, le désherbant S-Métolachlore n'est pas le seul, il existe une contamination beaucoup plus large. En effet, plus d'une dizaine de pesticides avec des teneurs élevés dans l'eau potable sont répertoriés (1), ils impactent aussi la faune et la flore des milieux aquatiques et différentes études montrent la complexité des effets cocktails sur ces milieux vivants. Qu'en est-il alors sur la santé humaine ?

Concernant l'arrêté préfectoral ci dessus mentionné, le fournisseur d'eau potable Atlantic'eau a prévenu les abonnés de nos territoires le 14 juin 2021 soit 6 mois après sa publication. En réponse aux interrogations des consommateurs de notre commune, Atlantic'eau propose d'améliorer les méthodes de filtrage de l'eau pour un coût de 5 à 6,5 millions d'euros et contrairement au principe pollueurs-payeurs qui fonde la plupart de la législation européenne, ce ne seront pas les responsables de ces pollutions qui paieront mais les consommateurs. Ces solutions curatives, tout efficaces qu'elles puissent être, ne peuvent être la seule réponse. Un engagement préventif sur les causes de la détérioration de la qualité des eaux est primordiale et indispensable.

A l'heure du changement climatique, la ressource en eau, en quantité comme en qualité, est vitale.

La responsabilité de notre génération est sans appel. Nous devons agir dès maintenant et nous ne doutons pas que vous comprendrez cette urgence.

Collectif d'associations organisateurs de l'événement : Envers et avec tous de Sucé, Croque Jardin, Malice, Al'terre Nort, Regard sur Vioreau, Confédération syndicale des familles, les Coquelicots Carquefou, Bretagne Vivante, Eaux et rivières de Bretagne, Grand Auverné Environnement, le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, Coquelicots 44...

**Venez nombreux nous rejoindre,
le samedi 19 mars 2022 à 14h30
place du Champ de foire à Nort sur Erdre
à la « marche pour une eau de qualité »**

Sources :

(1) <https://www.data-pesticides.fr/>

(2) [https://pays-de-la-loire.chambres-](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2020_S_Me)

[tola-chlore_Alternatives_solutions_pour_meilleur_usage.PDF](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2020_S_Me)